

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12062
29 avril 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 29 AVRIL 1976, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE L'AFRIQUE DU SUD AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint un texte relatif au Sud-Ouest africain, extrait du discours prononcé par S. Exc. M. B. J. Vorster, premier ministre de la République sud-africaine, le 23 avril 1976, au Palais de l'Assemblée.

Je vous saurai gré de faire publier cette lettre et le texte qui l'accompagne comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent,

(Signé) R. F. BOTHA

ANNEXE

EXTRAIT DU DISCOURS PRONONCE PAR SON EXCELLENCE M. B. J. VORSTER,
PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE SUD-AFRICAINE, LE 23 AVRIL 1976,
AU PALAIS DE L'ASSEMBLEE

Une idée me trotte constamment par la tête : nous avons transféré l'administration de Walvis Bay au Sud-Ouest africain en 1922 et nous devrions nous demander sérieusement pendant l'intersession s'il ne vaudrait pas mieux abroger cette loi. Si je vous dis cela, c'est simplement qu'il y a des gens, dans le Sud-Ouest africain et surtout à l'extérieur, qui soutiennent que Walvis Bay appartient au Sud-Ouest africain. Je tiens à ce qu'il n'y ait pas le moindre malentendu à ce propos. Walvis Bay appartient à l'Afrique du Sud. Pour l'instant, je n'en dirai pas plus : c'est simplement une idée qui m'est venue, mais c'est quand même une idée à laquelle je vais me consacrer très sérieusement pendant les vacances parlementaires.

Pour le reste, ma position reste que la Conférence est une affaire qui regarde le peuple du Sud-Ouest africain. Mon ami ici présent m'a cependant demandé pourquoi je ne pouvais agir en Afrique du Sud de la même façon que dans le Sud-Ouest africain. Il est certain que l'on ne peut pas placer ces deux pays sur le même plan. Considérons quelques aspects seulement de la situation, telle qu'elle se présente actuellement. Le Sud-Ouest africain a un caractère international particulier. Quel que soit notre point de vue sur le mandat, et quelles que soient nos divergences à ce propos, le fait demeure que le Sud-Ouest africain a un caractère international particulier et que personne ne peut négliger cet état de fait. J'ai entendu d'innombrables fois ce reproche : c'est la faute du gouvernement si différents peuples vivent en différents endroits du Sud-Ouest africain, alors qu'ils y étaient avant même l'occupation allemande. Mes collègues peuvent confirmer qu'on nous a également reproché de faire délibérément en sorte que ces peuples vivent séparément et de leur refuser l'occasion de lier connaissance. J'ai dit au Dr Escher : "Très bien, si c'est cela qu'on nous reproche, et c'est un grief sans fondement, il ne me reste plus qu'à m'arranger pour faire se rencontrer les dirigeants du Sud-Ouest africain, car ma position politique est que c'est à eux de façonner leur propre avenir". Il y a un point sur lequel je tiens aujourd'hui à être parfaitement clair. Si ces dirigeants ont conçu leur propre destinée, même si la façon dont ils l'ont fait ne me plaît pas, j'accepterai le fait, car il s'agit de leurs terres et de leur avenir. Ce territoire, l'Afrique du Sud n'en veut pas pour elle-même, elle ne le réclame pas. Il y a plusieurs années, j'ai déclaré à Kestmanshoop que l'avenir du Sud-Ouest africain ne se déciderait pas à Pretoria ni dans le palais de verre de l'Organisation des Nations Unies, mais bien, dans la mesure où cela concerne les Blancs, à l'Assemblée législative du Sud-Ouest africain. On m'a attaqué pour cette prise de position; c'est pourtant la position qu'il faut adopter. Je peux aujourd'hui déclarer devant cette Assemblée que je ne suis intervenu ni dans la composition, ni dans l'ordre du jour, ni dans les débats de la Conférence, en aucune façon, ni directement, ni indirectement.

Si je l'avais fait, j'aurais violé le principe selon lequel le peuple du Sud-Ouest africain doit façonner lui-même son propre avenir. Je ne peux pourtant déclarer que le Sud-Ouest africain doit façonner tout seul son propre avenir et que je ne permettrai pas à l'Organisation des Nations Unies de s'en mêler, si, de mon côté, j'interviens moi-même. Tant que les populations du Sud-Ouest africain ne me diront pas qu'elles ont façonné elles-mêmes leur propre avenir, l'Afrique du Sud se considérera comme responsable de l'ordre public et de la sécurité du peuple du Sud-Ouest africain. Elle n'hésitera donc pas à prendre des mesures ni à adopter une législation qui préserveraient l'ordre public du Sud-Ouest africain. Il faut qu'il n'y ait pas le moindre doute sur ce point. Pour que cela soit bien entendu, je tiens à réaffirmer que l'Afrique du Sud n'est pas là-bas puissance occupante. Elle y est une puissance administrante, jusqu'au moment où les populations locales décideront de leur propre avenir. Dès que les populations du Sud-Ouest africain me diront qu'on ne veut plus de nous là-bas, l'Afrique du Sud fera ses bagages et s'en ira. Mais jusqu'à ce moment-là, l'Afrique du Sud a une tâche et un devoir à accomplir, quoique l'Organisation des Nations Unies puisse décider.

J'en arrive maintenant à la composition de la Conférence. Les intéressés eux-mêmes ont décidé de certaines procédures. Ces procédures sont les leurs. S'ils veulent faire venir d'autres personnes, que cela me plaise ou que cela ne me plaise pas, c'est leur affaire, je n'ai pas à m'en mêler. Ma position sur ce point doit être explicite et ne laisser place à aucun malentendu, quel qu'il soit. Je suis persuadé que les populations du Sud-Ouest africain sont conscientes de leurs responsabilités, et c'est pourquoi je ne pense pas qu'elles prendront des décisions déraisonnables pour le Sud-Ouest africain. Elles devront se rendre compte de l'existence d'un budget énorme, pour lequel il leur faudra trouver des fonds. Elles devront se rendre compte des services que leur rend l'Afrique du Sud qu'il leur faudrait sans cela assurer elles-mêmes. Je crois qu'elles accompliront leur tâche de manière à ne pas mettre en péril l'avenir du Sud-Ouest africain. C'est un territoire qui a un potentiel infini, notamment si on peut lui fournir de l'eau, mais cela coûtera des sommes énormes. C'est pourquoi, pour ma part, j'ai foi dans l'avenir du Sud-Ouest africain. Je ne crois pas que ses habitants laisseront se créer chez eux la même situation que celle qui s'est développée en Angola. Je crois également que les populations du Sud-Ouest africain sont bien conscientes de la nécessité d'éviter que le chaos et l'anarchie s'installent dans le Sud-Ouest africain.

